Bordereau attestant l'exactitude des informations - GRASSE - 0603 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 16/02/2026 - B2026/000594 - 2011 B 00418 - 532 765 146 - ABC MARTIN

« SARL ABC MARTIN»
Société à responsabilité Limitée
Capital social : 7 500€
Siège social : 36 boulevard Joseph Cauvin
06530 PEYMEINADE

RCS GRASSE : 532 765 146
N° de Gestion : 2011 B 00418

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

L'an Deux Mil Dix-Vingt-Quatre,
Le 12 Février,
A 17 heures,

Les associés de la Société « ABC MARTIN », Société à responsabilité Limitée au capital de 7 500€, ayant son siège social à (06530) PEYMEINADE – 36 boulevard Joseph Cauvin, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GRASSE sous le numéro 532 765 146, se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation de la gérance.

SONT PRESENT :

• Monsieur MARTIN Benoit, Propriétaire de 250 parts sociales Numérotées de 1 à 250, ci	250 Parts
• Monsieur MARTIN Antoine, Propriétaire de 250 parts sociales Numérotées de 251 à 500, ci	250 Parts
• Monsieur MARTIN Christian, Propriétaire de 250 parts sociales Numérotées de 501 à 750, ci	250 Parts
Total	750 Parts

L'Assemblée est donc valablement constituée, elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Monsieur MARTIN Christian préside la séance en sa qualité d'associé le plus âgé de la Société.

MB MA MC

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à disposition des membres de l'Assemblée :

- Les statuts à jour de la Société ;
- L'ordre du jour de la présente Assemblée ;
- Le rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société et le rapport spécial prévu à l'Article L.223-19 du Code de Commerce
- Le bilan, le compte de résultat, les annexes de l'exercice clos le 30.09.2023, l'inventaire arrêté à la même date ;
- Le texte des résolutions.

Monsieur le Président déclare que tous les documents ont été tenus à la disposition des associés, au moins 15 jours avant la date de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée qu'elle est réunie afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2023 ;
- Rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30.09.2023 et quitus à la gérance ;
- Affectation des résultats ;
- Rémunération de la gérance ;
- Questions diverses.

Monsieur le Président donne lecture des documents comptables, du rapport de la gérance et du rapport spécial.

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte à l'issue de laquelle diverses observations ont été échangées. La discussion close et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

Première résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le 30.09.2023 approuve ledit rapport, ainsi que le bilan et les comptes arrêtés à cette date, tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de la somme de 1 103,81€.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale décide que le bénéfice comptable de l'exercice s'élevant à 1 103,81€ sera affecté en totalité au compte « Autres Réserves », ce qui porte son solde à 16 251,96€.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

MB MC MA

Troisième résolution :

Après avoir entendu le rapport spécial de la gérance sur les conventions susceptibles d'être visées à l'Article L.223-19 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale décide d'approuver ces conventions.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE. LE OU LES ASSOCIES NE PRENANT PAS PART AU VOTE SUR LA CONVENTION A LAQUELLE ILS SONT INTERESSES.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale consent quitus entier et sans réserve à la gérance pour l'accomplissement de sa mission et l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé, considérant qu'elle a apporté toute diligence nécessaire à la bonne marche des affaires sociales.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale constate que les fonctions de gérant ont été rémunérées à hauteur de 20 000.00€, avec prise en charge des cotisations sociales, CSG, CRDS et contrat santé loi Madelin à titre de complément d'appointement pour Monsieur MARTIN Benoit et que les fonctions de gérant ont été rémunérées à hauteur de 20 000.00€, avec prise en charge des cotisations sociales, CSG, CRDS et contrat santé loi Madelin à titre de complément d'appointement pour Monsieur MARTIN Antoine.

L'Assemblée Générale décide que Monsieur MARTIN Benoit et Monsieur MARTIN Antoine, gérants de SARL ABC MARTIN seront appointé de 19 000€ chacun pour l'exercice du 01 octobre 2023 au 30 septembre 2024, avec prise en charge des cotisations sociales, CSG, CRDS et contrat santé loi Madelin à titre de complément d'appointement.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

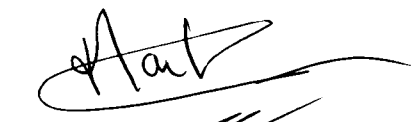
Sixième résolution :

L'Assemblée générale constate que les comptes ne contiennent aucune dépense non déductible du bénéfice imposable, au sens des Articles 39-4 et 39-5 du Code Général des Impôts.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne désirant prendre la parole, la séance est levée à 18 heures. Et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

M. MARTIN Benoit.



M. MARTIN Antoine.



M. MARTIN Christian.



Comptes Annuels 2023

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

SARL ABC MARTIN

36 boulevard Joseph Cauvin
06530 PEYMEINADE
Tél. 06.20.86.82.98
Siret : 53276514600024

Certifié conforme à l'or

CABINET SIMONUCCI

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux comptes
inscrite au tableau de l'orde du Conseil Régional de Marseille - PACA

2 Rue Paul Negrin 06150 CANNES LA BOCCA

Tél. 04.93.47.74.39. Fax. 04.93.47.76.63
Courriel contact@cabinetsimonucci.fr
Web

Sommaire

1. Etats de synthèse des comptes **2**
Bilan actif 3
Bilan passif 4
Compte de résultat 5
Annexe 6
Règles et méthodes comptables *7*
Notes sur le bilan *9*
Notes sur le compte de résultat *13*

Comptes Annuels 2023

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

Etats de synthèse des comptes

Bilan actif

	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	26 623	26 623		763
Autres immobilisations corporelles	15 284	15 284		
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				2 000
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**41 906**	**41 906**		**2 763**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	8 487		8 487	2 522
Autres créances	3 455		3 455	1 637
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	24 677		24 677	25 759
Charges constatées d'avance (3)	4 906		4 906	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**41 525**		**41 525**	**29 919**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	83 432	41 906	41 525	32 682
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

CAPITAUX PROPRES		
Capital	7 500	7 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	750	750
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	15 148	14 118
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**1 104**	**1 030**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**24 502**	**23 398**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	6 841	2 841
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 083	2 280
Dettes fiscales et sociales	1 892	4 044
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	208	119
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	**17 024**	**9 284**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	41 525	32 682
(1) Dont à plus d'un an (a)		9 284
(1) Dont à moins d'un an (a)	17 024	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	[illegible]	[illegible]
PRODUITS		
Production vendue	144 914	141 986
Production stockée		-1 500
Subventions d'exploitation	5 750	2 000
Autres produits	3	389
Total	**150 668**	**142 875**
CONSOMMATION M/SES & MAT		
Achats de m.p & aut.approv.	35 737	32 986
Autres achats & charges externes	35 836	32 292
Total	**71 573**	**65 277**
[illegible]	[illegible]	[illegible]
CHARGES		
Impôts, taxes et vers. assim.	143	4 562
Salaires et Traitements	53 896	49 380
Charges sociales	22 917	18 560
Amortissements et provisions	763	3 535
Autres charges	2	151
Total	**77 721**	**76 187**
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Produits financiers	1	1
Charges financières	154	
Résultat financier	**-153**	**1**
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Produits exceptionnels	100	
Charges exceptionnelles	19	169
Résultat exceptionnel	**81**	**-169**
Impôts sur les bénéfices	198	212
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 104	1 030

Comptes Annuels

Période du 01/10/2022 au 30/09/2023

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL ABC MARTIN

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2023, dont le total est de 41 525 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 104 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 10/01/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	43 906		2 000	41 906
Immobilisations financières				
Total	43 906		2 000	41 906
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	41 143	763		41 906
Immobilisations financières				
Total	41 143	763		41 906
ACTIF NET				

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 16 848 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	8 487	8 487	
Autres	3 455	3 455	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	4 906	4 906	
Total	16 848	16 848	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

CLIENTS - FACTURES À ÉTABLIR	6 607
Total	6 607

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 7 500,00 euros décomposé en 750 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 17 024 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 083	8 083		
Dettes fiscales et sociales	1 892	1 892		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	7 049	7 049		
Produits constatés d'avance				
Total	17 024	17 024		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	6 841			

Charges à payer

FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	3 040
Total	3 040

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	4 906		
Total	4 906		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	144 914		144 914
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
TOTAL	144 914		144 914